

Correspondant :

Mme Sophie CANARD, Directrice générale
Tél. : 071/12.12.40

Fosses-la-Ville, le 28 avril 2022

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

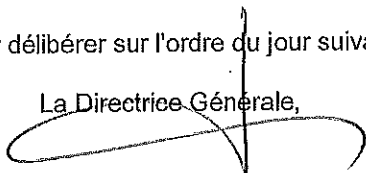
Est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le :

Lundi 09 mai 2022 à 19h30
en la Salle Etang, Espace Winson - 1^{er} étage
Rue Donat Masson, 22 - 5070 Fosses-la-Ville

La séance sera également retransmise en streaming et en direct via un lien disponible sur le site internet de la Ville dès 19h15.

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

La Directrice Générale,



Sophie CANARD



Le Bourgmestre,



Gaëtan de BILDERLING

ORDRE DU JOUR

EN SÉANCE PUBLIQUE

Approbation du PV du conseil *

1. **Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil du 11 avril 2022**

Fiscalité *

2. **Arrêté du 10/03/2022 du SPW Direction de la Tutelle financière / Approbation de la délibération du 24 janvier 2022 sur les mines, minières, carrières et terrils, exercice 2022**
Il est communiqué au Conseil communal, l'approbation par la tutelle le 10 mars 2022 de la délibération prise en séance du Conseil communal du 24 janvier 2022.
Cette délibération est la décision de ne lever la taxe communale sur les mines, minières, carrières et terrils qu'à concurrence des 40% des droits constatés bruts indexés de l'exercice 2016 et dès lors de se contenter de la compensation octroyée par le Gouvernement wallon qui correspond à 60% du montant des droits constatés bruts indexés (soit 4,7%) de l'exercice 2016 à savoir 51.266,06 euros.

Fabriques d'église - Tutelle *

3. **Compte 2021 de la Fabrique d'église de Sart-Saint-Laurent**
Le compte pour l'année 2021 de la fabrique d'église de Sart-Saint-Laurent présente un résultat comptable de 17.310,63 €.
Ce compte a été arrêté et approuvé par le Conseil de la Fabrique d'église et le Chef diocésain a dressé un rapport sans remarque ni modification en date du 5 avril 2022.
4. **Compte 2021 de la Fabrique d'église de Vitrival**
Le compte pour l'année 2021 de la fabrique d'église de Vitrival présente un résultat comptable de 3.268,32€.
Ce compte a été arrêté et approuvé par le Conseil de la Fabrique d'église et le Chef diocésain a dressé un rapport sans remarque ni modification en date du 23 mars 2022 .

Marchés publics *

5. **Marché de Travaux - Travaux de mise en peinture de l'Eglise d'Aisemont. Approbation du mode de passation et des conditions**
*Il est proposé au Conseil communal d'approuver le mode de passation et les conditions du marché public "Travaux de mise en peinture de l'Eglise d'Aisemont".
Le montant estimé de ce marché s'élève à 21.487,60 € hors TVA ou 26.000,00 €, 21% TVA comprise.*

Travaux *

6. **Ratification - Contrat d'approbation - Etude hydraulique de dimensionnement rue du Cheslon à Sart-Saint-Laurent**
*Il est proposé au Conseil communal de ratifier la décision du Collège communal du 10 mars 2022 concernant son approbation du contrat d'étude hydraulique de dimensionnement à la rue du Cheslon à Sart-Saint-Laurent - Dossier n° GRE-22-4936.
La nécessité d'intervention rapide et le planning chargé de l'intercommunale imposaient un accord sans délai.*

Affaires générales *

7. **Ratification - ETHIASCo scrl - Assemblée générale ordinaire du 05 mai 2022**
La décision prise par le Collège communal approuvant le contenu de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 05 mai 2022 de la scrl EthiasCo est soumise au Conseil communal pour ratification.
8. **A.I.S.B.S. - Assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2022**
Il est proposé aux conseillers d'approuver le contenu de l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale de l'Association intercommunale de Santé de la Basse-Sambre qui se déroulera le 18 mai 2022 et notamment la prorogation de l'intercommunale jusqu'au 30 juin 2025.
9. **Intercommunale IMIO - Assemblée générale du 28 juin 2022**
Il est proposé aux conseillers d'approuver le contenu de l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale de l'Intercommunale IMIO qui se déroulera le 28 juin 2022.
10. **Adhésion à la centrale d'achat relative à la réalisation d'audit Ureba et quickscan du BEP**
*Il est proposé au Conseil communal d'adhérer à la centrale d'achat relative à la réalisation d'audit Ureba et quickscan du BEP.
Une participation financière forfaitaire de 750,00 € TVAC est demandée en cas d'adhésion.*
11. **Pour ratification - Ordonnance de police relative à la vente de boissons alcoolisées durant les festivités de la Laetare 2022**
Il s'agit de ratifier l'ordonnance de police approuvée par le Collège communal en sa séance du 17 mars 2022 relativement à la vente de boissons alcoolisées durant les festivités de la Laetare 2022.
12. **Pour ratification - Ordonnance de police relative à l'interdiction de tout chien dans le centre de Fosses-la-Ville durant les festivités de la Laetare 2022**
Il s'agit de ratifier une ordonnance de police approuvée par le Collège communal en sa séance du 17 mars 2022 afin d'interdire les chiens dans le centre de Fosses-la-Ville lors de la Laetare 2022 et ce afin d'assurer la sécurité publique.
13. **Pour ratification - Ordonnance de police relative à l'utilisation de gobelets réutilisables lors des festivités de la Laetare 2022**
Il s'agit de ratifier une ordonnance de police approuvée par le Collège communal en sa séance du 17 mars 2022 afin d'interdire l'utilisation de contenants en verre et de canettes au profit de gobelets réutilisables lors des festivités de la Laetare 2022 et ce, afin d'assurer la sécurité publique.

Jeunesse

14. **Convention de partenariat pour la réalisation de l'opération "Été solidaire, je suis partenaire" 2022**
La convention vise la mise en place d'un partenariat avec l'AMO Basse-Sambre, le CPAS et le Centre culturel, pour l'édition 2022 de l'action « Été solidaire, je suis partenaire ». Ce partenariat s'inscrit dans une volonté conjointe de mener à bien le projet, par la mise en commun des expertises spécifiques de chaque partenaire. L'objectif est d'encadrer au mieux les jeunes qui seront engagés pendant l'été pour participer de manière active et positive à l'embellissement de leur quartier, via la réalisation d'un projet utile à la communauté.

À HUIS CLOS

Enseignement *

15. **ratification d'une décision du Collège communal du 24 mars 2022**
La décision prise par le Collège communal concernant la désignation d'une personne dans un emploi vacant est soumise au Conseil communal pour ratification.
16. **ratification des décisions du Collège communal du 31 mars 2022**
Les décisions prises par le Collège communal concernant le remplacement de deux personnes, l'une absente pour cause d'accident de travail et l'autre, absente pour cause de maladie sont soumises au Conseil communal pour ratification.
17. **évaluation de la Directrice de l'école communale Fosses I**
Il est proposé au Conseil communal de procéder l'évaluation de la Directrice de l'école communale Fosses I.
18. **nomination à titre définitif d'une Directrice d'école**
Il est proposé au Conseil communal de procéder à la nomination à titre définitif de la Directrice de l'école communale Fosses-la-Ville I.
19. **nomination à titre définitif d'un maître de philosophie et citoyenneté, à raison de 17 périodes/semaine**
Il est proposé au Conseil communal de procéder à la nomination à titre définitif d'un maître de philosophie et citoyenneté à raison de 17 périodes/semaine.

Ressources humaines *

20. **mise en disponibilité pour cause de maladie d'un agent communal**
Il est proposé au Conseil communal de prononcer la mise en disponibilité d'un agent nommé ayant épuisé son quota de jours de maladie ; celui-ci percevra un traitement d'attente égal à 60% de son traitement d'activité, et ce pendant la période de maladie.
21. **mise en disponibilité pour cause de maladie d'un agent communal**
Il est proposé au Conseil communal de prononcer la mise en disponibilité d'un agent nommé ayant épuisé son quota de jours de maladie ; celui-ci percevra un traitement d'attente égal à 60% de son traitement d'activité, et ce pendant la période de maladie.
22. **mise en disponibilité pour cause de maladie d'un agent communal**
Il est proposé au Conseil communal de prononcer la mise en disponibilité d'un agent nommé ayant épuisé son quota de jours de maladie ; celui-ci percevra un traitement d'attente égal à 60% de son traitement d'activité, et ce pendant la période de maladie.

*Les dossiers repris dans le présent ordre du jour sont transmis aux conseillers via la plateforme qui leur est réservée
Ils peuvent consulter la version papier auprès de la Directrice générale, sur simple demande.*

